

## SECTION 1: Identification

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: Carbon Dioxide (Solid)
n° CAS	: 124-38-9
Code du produit	: CA-1001-05274
Formule brute	: CO <sub>2</sub>
Synonymes	: Glace Sèche

### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : Pour la réfrigération des aliments périssables pendant le transport en commun; En tant qu'agent de refroidissement dans plusieurs processus industriels; Comme un liquide de refroidissement dans les pièges et les laboratoires à froid sous vide, les hôpitaux et les avions; Produire de la fumée ou du brouillard pour le théâtre; Et, pour l'analyse générale / synthétique. Utilisations chimiques.

### 1.3. Fournisseur

Air Liquide Canada Inc.  
1250, René Lévesque West Blvd. Suite 1700  
H3B 5E6 Montreal, QC - Canada  
T 1-800-817-7697  
[www.airliquide.ca](http://www.airliquide.ca)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 514-878-1667

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (GHS-CA)

Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### Étiquetage GHS-CA

Mentions de danger (GHS-CA)	: OSHA-H01 - Peut déplacer l'oxygène et provoquer l'étouffement rapide CGA-HG01 - Peut causer des gelures
Conseils de prudence (GHS-CA)	: P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P282 - Porter des gants isolants contre le froid et un équipement de protection du visage ou des yeux

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Asphyxiant in high concentrations. Refrigerated solidified gas. Contact with product may cause cold burns or frostbite..

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Nom	Nom chimique/Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
Carbon Dioxide (Solid) (Constituant principal)	Glacé Sèche	(n° CAS) 124-38-9	100	Non classé

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

### 3.2. Mélanges

Non applicable

# Carbon Dioxide (Solid)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Enlevez la victime sur une zone non contaminée contenant un appareil respiratoire autonome. Gardez la victime au chaud et reposée. Appelez un docteur. Effectuez une réanimation cardiopulmonaire si la respiration s'est arrêtée.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de germe de givre avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquez un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale.
- Premiers soins après contact oculaire : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Premiers soins après ingestion : Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Principaux symptômes et effets, aigus et retardés : En concentrations élevées peut provoquer de l'asphyxie. Les symptômes peuvent inclure la perte de mobilité / conscience. La victime peut ne pas être au conscience de l'asphyxie. De faibles concentrations de CO<sub>2</sub> entraînent une augmentation de la respiration et des maux de tête.

#### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Aucun(e).

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée ou brouillard.

#### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

#### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Réactivité : Aucun(e).  
Aucun(e).
- Produits de combustion dangereux. : Aucun(e)

#### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de combat contre l'incendie : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
- Méthodes spécifiques : Utilisez des mesures de lutte contre l'incendie appropriées pour le feu environnant. L'exposition au feu et au rayonnement thermique peut provoquer la rupture des récipients à gaz. Refroidir les récipients en danger avec un jet d'eau pulvérisée d'une position protégée. Empêcher l'eau utilisée dans les cas d'urgence d'entrer dans les égouts et les systèmes de drainage. Utilisez l'eau pulvérisée ou le brouillard pour éliminer les vapeurs d'incendie si possible.
- Équipements de protection spéciaux pour pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome. Des vêtements et des équipements de protection standard (p. Ex., Un appareil respiratoire autonome) pour les pompiers. Norme EN 469 - Vêtements de protection pour pompiers. Norme - EN 659: Gants de protection pour pompiers. Norme EN 137 - Appareil de respiration autonome à air ouvert à air comprimé avec masque complet.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Évacuer la zone. Porter un appareil respiratoire autonome lorsqu'il pénètre dans la zone, à moins que l'atmosphère ne se révèle sûre. Utiliser des vêtements de protection. Assurer une ventilation adéquate de l'air.
- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : ÉVACUER LE PERSONNEL DE LA ZONE CONTAMINÉE. Utiliser l'équipement de protection approprié. Si la fuite est sur l'équipement de l'utilisateur, être certain de purger le système avant d'effectuer les réparations. Si la fuite provient d'un récipient ou vanne du conteneur, contacter l'établissement d'Air Liquide Canada plus proche.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Aérer la zone.

#### 6.3. Référence aux autres sections

- Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

# Carbon Dioxide (Solid)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Utilisation sécuritaire du produit : Le produit doit être manipulé conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Reportez-vous aux instructions de manipulation des conteneurs du fournisseur. Ne pas fumer lors de la manipulation du produit. Utilisez uniquement un équipement spécifiquement adapté qui convient à ce produit, sa pression d'alimentation et sa température. Contactez votre fournisseur de gaz en cas de doute.
- Manipulation sécurisée du récipient à gaz : Reportez-vous aux instructions de manipulation des conteneurs du fournisseur. Ne laissez pas le retour dans le récipient. Protégez les bouteilles des dommages physiques; Ne pas glisser, rouler, glisser ou déposer. Lorsque vous déplacez des cylindres, même pour de courtes distances, utilisez un chariot (chariot, camion à main, etc.) conçu pour transporter des cylindres. Laissez les capuchons de protection de la soupape en place jusqu'à ce que le récipient ait été protégé contre un mur ou un banc ou placé dans un porte-conteneur et qu'il soit prêt à l'emploi. Si l'utilisateur éprouve toute difficulté à utiliser la soupape du cylindre, arrêtez l'utilisation et contactez le fournisseur. N'essayez jamais de réparer ou de modifier les vannes de conteneur ou les dispositifs de sécurité. Les vannes endommagées doivent être signalées immédiatement au fournisseur. Gardez les bouches de soupape des récipients propres et exemptes de contaminants, en particulier l'huile et l'eau. Remplacer les bouchons de sortie de la soupape ou les bouchons et les bouchons des conteneurs lorsqu'ils sont fournis dès que le conteneur est déconnecté de l'équipement. Fermer la vanne du récipient après chaque utilisation et quand elle est vide, même si elle est toujours connectée à l'équipement. N'essayez jamais de transférer des gaz d'un cylindre / récipient à un autre. N'utilisez jamais de dispositifs de chauffage direct ou de chauffage électrique pour augmenter la pression d'un récipient. Ne pas retirer ou défacier les étiquettes fournies par le fournisseur pour l'identification du contenu du cylindre.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage sécurisé, y compris les incompatibilités : Respectez toutes les réglementations et exigences locales concernant le stockage des conteneurs. Conserver le récipient sous 50 ° C dans un endroit bien ventilé.

### SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Carbon Dioxide (Solid) (124-38-9)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	5000 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	30000 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	9000 mg/m <sup>3</sup>
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	5000 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m <sup>3</sup> )	54000 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VECD (ppm)	30000 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	9000 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	5000 ppm
Alberta	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	54000 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	9000 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	OEL TWA (ppm)	5000 ppm
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	15000 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA (ppm)	5000 ppm
Manitoba	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Manitoba	OEL TWA (ppm)	5000 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	54000 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	9000 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	5000 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	5000 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL STEL (ppm)	30000 ppm

# Carbon Dioxide (Solid)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Carbon Dioxide (Solid) (124-38-9)

Nouvelle-Écosse	OEL TWA (ppm)	5000 ppm
Nunavut	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Nunavut	OEL TWA (ppm)	5000 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	5000 ppm
Ontario	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	5000 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA (ppm)	5000 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	30000 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	5000 ppm
Yukon	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	27000 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	OEL STEL (ppm)	15000 ppm
Yukon	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	9000 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	OEL TWA (ppm)	5000 ppm

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Prévoir une extraction locale et générale adéquate. Assurez-vous que l'exposition est inférieure aux limites d'exposition professionnelle (si disponible). Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés. Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Aucun nécessaire.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Chaussures de sécurité.

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz. Standard EN 388 - Protective gloves against mechanical risk.

#### Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Standard EN 166 - Personal eye-protection - specifications

#### Protection des voies respiratoires:

Un appareil respiratoire autonome (SCBA) ou une ligne aérienne à pression positive avec masque doit être utilisé dans des atmosphères déficiente en oxygène. Norme EN 137 - Appareil de respiration autonome à air ouvert à air comprimé avec masque complet.



#### Protection contre les dangers thermiques:

Portez des gants isolants froids. Standard EN 511 - Cold insulating gloves.

#### Autres informations:

Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles. Standard EN ISO 20345 - Personal protective equipment - Safety footwear.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide Blanc
Couleur	: Blanc
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible

# Carbon Dioxide (Solid)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

pH	: Non applicable.
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Non-applicable aux gaz et mélanges de gaz
Masse moléculaire	: 44 g/mol
Point de fusion	: -78,5 °C
Point de congélation	: -56,6 °C
Point d'ébullition	: -78,5 °C
Point d'éclair	: Non-applicable aux gaz et mélanges de gaz
Température critique	: 30 °C
Température d'auto-inflammation	: Non applicable.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: 5730 kPa
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Pression critique	: 7375 kPa
Densité relative	: 0,82
Densité relative de gaz	: 1,52
Solubilité	: Eau: 2000 mg/l Completely soluble.
Log Pow	: 0,83
Viscosité, cinématique	: Non applicable.
Viscosité, dynamique	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Aucun(e).
Limites d'explosivité	: Non inflammable.

### 9.2. Autres informations

Indications complémentaires	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.
-----------------------------	---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Aucun(e).
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aucun(e).
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pour plus d'informations sur la compatibilité, reportez-vous à ISO 11114.
Produits de décomposition dangereux	: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Carbon Dioxide (Solid) ( f )124-38-9	
CL50 inhalation rat (ppm)	820000 ppm/4h
ATE CA (gases)	820000,00000000 ppmV/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: Non applicable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: Non applicable.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé

# Carbon Dioxide (Solid)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Carbon Dioxide (Solid) (124-38-9)	
Persistance et dégradabilité	Ce produit est sans risque pour l'écologie.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Carbon Dioxide (Solid) (124-38-9)	
BCF poissons 1	(pas de bioaccumulation)
Log Pow	0,83
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque pour l'écologie.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Carbon Dioxide (Solid) (124-38-9)	
Log Pow	0,83
Écologie - sol	Ce produit est sans risque pour l'écologie.

#### 12.5. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Peut causer des dégâts de gel à la végétation.
Effect on global warming	: When discharged in large quantities may contribute to the greenhouse effect.
GWP 100 years	: 1
Effet sur la couche d'ozone	: Aucun(e).

### SECTION 13: Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Consultez le fournisseur pour des recommandations spécifiques. Il faut éviter l'évacuation de l'atmosphère en grandes quantités. Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
Indications complémentaires	: Aucun(e).
Liste des déchets dangereux	: 16 05 05 : Gaz dans des récipients sous pression autres que ceux mentionnés dans 16 05 04.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

#### TDG

N° ONU (TMD)	: UN1845
TMD Classe Primaire de Danger	: 9 - Classe 9 - Produits, matières ou organismes divers
Description document de transport	: UN1845 NEIGE CARBONIQUE, 9
Désignation officielle pour le transport	: NEIGE CARBONIQUE

# Carbon Dioxide (Solid)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Étiquettes de danger (TMD) : 9 - Matières et objets dangereux divers



TMD Dispositions particulières : 18 - Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à UN1845, DIOXYDE DE CARBONE SOLIDE, ou NEIGE CARBONIQUE, dans un contenant qui est transporté à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, si le contenant est conçu et construit de façon à permettre le dégagement du dioxyde de carbone et à empêcher ainsi toute surpression qui pourrait provoquer la rupture du contenant. DORS/2014-306

Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée : 0

Quantités exemptées (TDG) : E0

Indice pour les véhicules routiers de passagers et les véhicules ferroviaires de passagers : 200 kg

### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

#### Département des transports

DOT NA no. : UN1845

N° ONU (DOT) : 1845

DOT Symboles : A - Material is regulated as a hazardous material only when transported by air, W - Material is regulated as a hazardous material only when transported by water

Description document de transport : UN1845 Dry ice, 9

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Dry ice

Sélection du champ "Contient déclaration" :

Classe (DOT) : 9 - Class 9 - Miscellaneous hazardous material 49 CFR 173.140

Division (DOT) : 9

Dangereux pour l'environnement : Non

DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx) : 217

DOT Emballage non en Vrac (49 CFR 173.xxx) : 217

DOT Emballage en Vrac (49 CFR 173.xxx) : 240

DOT Quantité Limitations passager avion/rail (49 CFR 173.27) : 200 kg

DOT Quantité avion Limitations Cargo seulement (49 CFR 175.75) : 200 kg

DOT Emplacement d'arrimage : C - The material must be stowed "on deck only" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

DOT Arrimage - Autre information : 40 - Ranger « hors des pièces d'habitation »

Emergency Response Guide (ERG) Number : 120

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.3. Transport aérien et maritime

#### IMDG

N° ONU (IMDG) : 1845

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : DIOXYDE DE CARBONE SOLIDE (ANHYDRIDE CARBONIQUE, NEIGE CARBONIQUE)

Description document de transport (IMDG) : UN 1845 CARBON DIOXIDE, SOLID (DRY ICE), 9

Classe (IMDG) : 9 - Matières et objets dangereux divers

#### IATA

N° UN (IATA) : 1845

# Carbon Dioxide (Solid)

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Dry ice  
Description document de transport (IATA) : UN 1845 Dry ice, 9  
Classe (IATA) : 9 - Miscellaneous Dangerous Goods

### SECTION 15: Informations sur la réglementation

#### 15.1. Directives nationales

##### Carbon Dioxide (Solid) (124-38-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### 15.2. Réglementations internationales

##### Carbon Dioxide (Solid) (124-38-9)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis  
Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)  
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

### SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 05/17/2017

Conseils de formation : Le risque d'asphyxie est souvent négligé et doit être stressé lors de la formation de l'opérateur. Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la législation applicable de l'Union européenne.

Autres informations : Le risque d'asphyxie est souvent négligé et doit être stressé lors de la formation de l'opérateur. Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la législation applicable de l'Union européenne.

FDS Canada (GHS)

*LES INFORMATIONS, DONNÉES ET RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT UNIQUEMENT À L'USAGE DE PERSONNES DUMENT FORMÉES ET QUALIFIÉES ET À LEURS RISQUES ET DISCRÉTION. LES INFORMATIONS, DONNÉES ET RECOMMANDATIONS CI-DESSUS PROVIENNENT DE SOURCES QUE NOUS ESTIMONS FIABLES. CEPENDANT, AIR LIQUIDE CANADA INC. NE DONNE AUCUNE REPRESENTATION NI GARANTIE D'AUCUNE SORTE QUE CE SOIT QUANT À LEUR EXACTITUDE ET DECLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES OU PERTES DECOULANTS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE LEUR BONNE OU MAUVAISE UTILISATION.*